



La chirurgie ambulatoire

Opéré le matin,
à la maison le soir
Une pratique à adopter

Pour en savoir plus
Si vous êtes concerné par ce mode de prise en charge, demandez conseil à votre médecin. Il vous orientera vers les établissements proposant la chirurgie ambulatoire.

Site internet www.ameli.fr



Opéré le matin,
à la maison le soir

Une pratique à adopter

De quoi s'agit-il ?

C'est une intervention chirurgicale qui nécessite une seule journée d'hospitalisation. Elle se déroule sous anesthésie dans un bloc opératoire et justifie une surveillance après l'opération. Le patient peut regagner son domicile le soir même.

Quelles opérations chirurgicales ?

Des interventions dont la date est programmée, par exemple, la chirurgie de la cataracte, l'arthroscopie du genou, les interventions pour varices, l'ablation des amygdales, l'extraction des dents de sagesse,...

Qui est concerné ?

Cette chirurgie est proposée aux malades dont l'environnement réunit certaines conditions : habiter à moins d'une heure de l'établissement, disposer d'un téléphone, être accompagné d'un proche et ne pas être seul à son domicile,...

Comment est-ce organisé ?

Accueil, examens complémentaires, chirurgie, surveillance, préparation du retour à son domicile, tout est programmé pour permettre la sortie le jour même. Ceci nécessite une organisation des équipes (chirurgiens, anesthésistes, personnels administratifs et soignants) et un renforcement des liens avec les professionnels de ville (médecins généralistes, infirmiers...).

Quels avantages ?

La durée d'hospitalisation est courte. Elle diminue le risque de complications.

Ce mode d'intervention est apprécié des patients : selon une enquête nationale, 90% des personnes ayant bénéficié d'une intervention en ambulatoire se déclarent satisfaites.

La
chirurgie ambulatoire